

## Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /  
Couverture de couleur
- Covers damaged /  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /  
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /  
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion  
along interior margin / La reliure serrée peut  
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la  
marge intérieure.
  
- Additional comments /  
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /  
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /  
Comprend du matériel supplémentaire
  
- Blank leaves added during restorations may  
appear within the text. Whenever possible, these  
have been omitted from scanning / Il se peut que  
certaines pages blanches ajoutées lors d'une  
restauration apparaissent dans le texte, mais,  
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas  
été numérisées.

# L'OBSERVATEUR,

JOURNAL CRITIQUE.

J'observe tout; j'appuie le bon; je combats le mauvais, et je dis, en riant, à chacun la vérité.

VOL. II.

QUÉBEC JEUDI 27 OCTOBRE, 1859

No. 2.

## NOS GRANDS HOMMES.

Ici, combien de grands hommes  
Qui ne le sont qu'à demi.  
Qui, tels que de belles pommes,  
Ont le cœur presque pourri!

Selon la sage pratique  
Commengons par le premier.  
Il porte un nom historique,  
Comme un singe un beau collier.

La différence est pareille  
Entre lui, le grand marin,  
Qu'entre un tesson de bouteille  
Et le rubis le plus fin.

L'un ne portait pour parure  
Que les plus grandes vertus;  
L'autre se sert du parjure,  
Et son front ne ronge plus!

On veut de lui faire un juge!  
Moi, j'en ferais un bourreau.  
Même, il faudrait un déluge  
Pour laver l'homme nouveau!

L'expérience l'atteste:  
Toujours, de l'homme privé,  
Chez l'homme public il reste:  
Ici le fait est prouvé.

Belleau, le beau Narcisse  
Dont la libéralité  
Atteint, même, sa justice,  
Ici doit être nommé.

Alleyn, l'ancien "volontaire"  
L'homme aux quinze mille "voix"  
Que les rats du ministère  
Nomment ministre de bois;

Le chancre de la province.  
Baby, le vaillant Hector  
Qui se croit un très grand prince  
Avec le Chemin du Nord;

Cimon, Beaubien, Simard, Barthe  
Père de la fusion,  
Taché soutien de la "chartre"  
Et de la religion;

Turcotte, Panet, Labelle,  
Le Boucher dit Beausoleil,  
Galt, Smith, Rose—non la belle—  
Renaud l'astre du Conseil.

Vankoughnet et la réserve,  
Du peuple tous les grugeurs;  
Les Veuillots de la Minerve  
Le troupeau des cabaleurs;

Voilà nos fameux apôtres.  
—Noublions point Guevremont!—  
Nous en avons beaucoup d'autres  
Mais à l'état d'embyron.

Bon dieu! que dira l'histoire,  
En voyant ces malotrus  
Venir demander la gloire  
Destinée aux seuls élus!

Toujours, pour un honnête homme  
La muse a des chants divins.  
Mais de tous ceux que je nomme  
Aucun n'aura ses burins!

## CODE CANADIEN.

Depuis longtemps on parle d'accorder aux Canadiens un code national. On a même poussé l'énergie jusqu'à vouloir bien nommer des codificateurs dont les appointements sont des plus respectables; mais depuis, bientôt, un an que la nomination a eu lieu, la préface du code n'est pas même publiée!

Pour se justifier de ce retard, les ministres prétendent que la santé du juge Morin l'un des codificateurs, étant dans un état alarmant, il est impossible que les travaux de la codification soient entrepris maintenant!

Est ce que par hasard, il faut attendre que le juge Morin décède pour que ses collègues se mettent à l'œuvre? Si ce juge est trop malade pour codifier les lois, il ne l'est assurément pas assez pour recevoir une pension et céder à un autre sa place de codificateur! Qu'on le transporte à l'hôpital... du ministère, c'est à dire qu'on le mette à la retraite, mais que ses collègues qui ne sont point "convalescents", commencent au moins, le code tant désiré.

Si nous avions des ministres intègres et intelligents, le code canadien serait vite achevé, mais tant que nous aurons des imbéciles et des pillards pour gouverner le pays, on doit se résigner à voir la justice administrée de la manière la plus aveugle et la plus partielle: nos légistes actuels et les lois qu'ils font ne peuvent produire que l'injustice.

## LE CIMENT GAUVREAU.

Nos lecteurs se rappellent, sans doute que, dernièrement, nous annoncions que des citoyens de Montréal avaient intenté un procès à un nommé Bruce propriétaire d'une manufacture d'engrais artificiel. Les plaignants alléguaient que cet engrais artificiel affectait la santé des citoyens, et, conséquemment, était une nuisance publique qu'il fallait faire disparaître de la ville de Montréal. Il faut croire que, dans cette dernière ville, on obtient justice plus facilement qu'à Québec, où que les Montréalais savent mieux que les Québécois, conduire leur barque car les plaignants viennent d'obtenir un "verdict" contre Bruce. De plus, le juge Aylwin a déclaré qu'en continuant à manifester cet engrais artificiel, Bruce s'exposait à subir un nouveau procès.

Cet exemple de justice doit engager les citoyens de Québec, et, surtout, ceux du faubourg Saint-Jean, à s'adresser à la Justice pour faire disparaître de cette localité, la manufacture de ciment dont tout le monde se plaint avec raison. Pour ne pas être victime des effets pestilentiels de son ciment, le propriétaire a été obligé de quitter la ville pour la campagne. Il est donc certain que si quelque citoyen voulait faire un léger sacrifice d'argent, on parviendrait à obliger maître Gauvreau à fabriquer son ciment à la campagne.

Le maire de Québec a donné son dîner annuel "à la rhubarbe et au séné." Cet événement a eu lieu le 20 de ce mois. Quarante convives étaient présents. A droite du maire était placé l'honorable Ulric J. Tessier; Charley Alleyn trônait à gauche.

On remarquait aussi le consul français qui, nous le croyons, du moins, n'aurait jamais assisté à ce banquet, s'il eut connu le caractère public de Charles Alleyn du maire Langevin et de plusieurs conseillers.

Nous prions nos abonnés qui ne reçoivent point régulièrement "L'Observateur" de nous avertir, et nous les assurons qu'il sera pris des mesures pour réparer cet oubli de la part des porteurs du journal.

Les électeurs municipaux ne doivent pas oublier que pour voir voter aux élections municipales, ils doivent payer leurs cotisations le ou avant le 1er novembre prochain.

L'affaire des deux hommes de police Delmage et Rigby préoccupe toujours le maire Langevin qui a fait paraître dans le journal de samedi, la lettre suivante :

Monsieur le rédacteur,  
 " Je ne croyais pas que j'aurais à vous roubloter une seconde fois au sujet de l'affaire des deux hommes de police, mais mon frère Glackemeyer, senior, ayant jugé à propos d'écrire un article sur ce sujet, je vous l'informer ainsi que le public de ce qui suit :

" 1o. Les deux hommes de police, comme je l'ai déjà dit, n'ont pas pu produire en Cour de police deux témoins importants, le Recorder, et le Greffier de la Cour de Recorder, parce que dans le moment où le procès des deux hommes de police avait lieu à la première Cour, le Recorder et le greffier siégeaient dans l'autre :

" 2o L'homme de police Delmage, condamné par monsieur Glackemeyer, n'était pas présent en Cour lors de son procès et n'y avait aucune personne pour le représenter ; il était occupé à la Cour de Recorder, où il avait des prisonniers sous sa garde, pendant qu'on lui faisait subir son procès dans l'autre Cour.

" 3o. Si Delmage avait été présent, il aurait produit des témoins, tels que le sergent Lacroix et autres, qui auraient fait voir que le témoignage d'Allard ne devait pas être cru, et que celui d'un autre témoin était très-incorrecet.

" Ainsi, quand monsieur Glackemeyer parle d'un "fair trial" et dit que les deux hommes de police ont trouvé qu'il n'était pas nécessaire de faire comparaitre le Recorder, il oublie les faits qui précèdent.

" Il peut lui convenir, pour faire du "bunkum" d'écrire un article sur ce sujet ; il veut par là montrer "combien il aime le peuple." Mais il devrait se rappeler que si d'une part un homme a à se plaindre d'un autre qui a le droit de le poursuivre, d'un autre côté l'accusé a droit à un "fairtrial."

" Je demeure, Monsieur,

" Votre très-obéissant serviteur,

HECTOR L. LANGEVIN,

"Québec, 17 octobre 1859."

Voici maintenant un extrait d'une lettre adressée à monsieur E. Glackemeyer, par monsieur Willan, avocat de Rigby et Delmage, par laquelle la correspondance du maire est réduite à sa juste valeur, c'est-à-dire à rien.

" Comme j'avais d'abord compris la cause lorsque j'entrepris de défendre ces officiers l'accusation paraissait être qu'ils avaient illégalement appréhendé un individu qui avait donné caution, eux le sachant. J'étais assuré de gagner leur cause parce que je pouvais prouver qu'ils avaient agi en vertu d'un mandat, ainsi je consentis à les représenter au procès, attendu que le poursuivant se trouvait obligé de prouver qu'il

s'était conformé à la loi, en donnant caution et que les défendeurs n'étaient pas tenus à prouver la négative. Le témoignage au contraire, changeait absolument le caractère de la cause : il établit que le "warrant" avait été exécuté avec une violence qui n'était pas nécessaire et c'est pour ce fait que les accusés furent condamnés, (ainsi que je l'ai compris.) Vous m'avez offert de retarder la cause afin que je pusse faire venir messieurs Gauthier et Gethings, mais je ne le jugai pas à propos parce qu'ils n'étaient pas présents à l'exécution du mandat et que le témoignage établissait que l'offense consistait dans l'exécution et non dans l'autorité de la prise de corps."

.....  
 Pour diminuer l'effet de cette lettre, le maire Langevin publie sur le dernier numéro du Journal, une lettre de Delmage qui nie avoir dit ce que déclare monsieur Willan, et une autre lettre de Rigby pour certifier celle de Delmage. Mais le témoignage des deux hommes de police ne détruit point l'accusation portée contre le maire Langevin, et celui-ci reste convaincu, aux yeux du public d'avoir trempé dans une affaire où la violence la plus brutale a été commise sur la personne d'un citoyen.

Le "Canadien" annonce que le gouverneur a demandé à être rappelé.

Fasse le ciel que ne soit pas un canard du "Canadien" !

L'autre jour, on nous a montré une lettre qu'un jeune avocat a fait parvenir à une personne de la campagne pour l'informer qu'il avait reçu ordre du capitaine Achille Bussière de la poursuivre en justice si elle ne payait, immédiatement, la somme de cinquante quatre louis et sept chelins courant étant la balance d'une plus forte somme due, par elle, au célèbre notaire capitaine ! Or, nous devons dire que le capitaine Achille réclame cette somme sous prétexte qu'il a adressé, pour cette personne, une requête au sujet d'un "scrip" de milicien possédé par elle. Maintenant si l'on considère que la loi punit sévèrement ceux qui osent spéculer avec les "scrips" de miliciens, on conviendra qu'il faut avoir du toupet pour oser exiger une somme aussi exorbitante !

Le capitaine Achille aurait, du se contenter des dix louis qu'il reçut pour avoir dressé cette requête à laquelle le gouvernement ne daigna point répondre, on devine pour quoi. A preuve, c'est que monsieur Gill, député d'Iamaska ou résidant le milicien propriétaire du "scrip," a été obligé de solliciter du gouvernement le paiement du "scrip," et que ce député réussit.

Et après cela, le capitaine Achille se mêle d'imprimer des injures à notre adresse ! Cachez vous, plutôt, capitaine !

UN DES CURIEUX. — Millé remerciements pour votre correspondance qui nous étant parvenue trop tard pour paraître sur ce numéro, sera certainement publiée sur celui de la semaine prochaine.

LES MINISTRES EN CONSEIL.

CARTIER—Votre excellence me permettra-t-elle de lui soumettre les noms des nouveaux ministres ?

EDMUND HEAD—Quels ministres ?

CARTIER—Votre excellence daignera se rappeler qu'il lui a plu d'approuver quelques changements ministériels nécessités par des circonstances impérieuses.

EDMUND HEAD—Et quels sont ces nouveaux ministres ?

CARTIER—Pour permettre à votre excellence de juger par elle-même, de mes futurs collègues, je les ai priés de se rendre ici où ils attendent qu'il plaise à votre excellence de les recevoir.

EDMUND HEAD—Qu'on les introduise.

(CHAPAIS ET CAUCHON font leur entrée.)

CARTIER—J'ai l'honneur de présenter, à votre excellence, monsieur Chapais, le chef des "gros bonnets" du comté de Kamouraska.

EDMUND HEAD—Well, mister Chapette "gros benet"...

CARTIER.—Gros bonnet ! votre excellence.

EDMUND HEAD.—Douliou spiquenglichef

CHAPAIS.—Si je veux être ministre ? J'ére sacréyé bain !

EDMUND HEAD.—Very well, indeed !

CARTIER—Votre excellence voudra bien permettre à l'honorable Cauchon de lui présenter ses hommages.

EDMUND HEAD—Oh ! mister Cauchon, je suis very glad de ravoit vous again, dans mon ministère !

CAUCHON.—Je le suis d'avantage, et, foi de Cauchon, je promets bien de ne plus quitter le port comme il y a deux ans !

EDMUND HEAD—I understand.

Monsieur Cartier, vous n'avez plus d'autres ministres à présenter à moi ?

CARTIER—Non, votre excellence, c'est-à-dire oui !

EDMUND HEAD—How is that ?

CARTIER—C'est que voyez vous, en homme prudent, j'ai cru qu'il vallait mieux avoir trop de remplaçants que d'en manquer. J'ai donc, en cas que l'un des deux qui viennent de vous être présentés ne vous plaisent point, retenu un troisième as pirant ministre ?

EDMUND HEAD—Where is he ?

(LANGEVIN se présente.)

CARTIER—Voilà. C'est monsieur Langevin, maire de Québec et "père" du "Chemin de fer du Nord" !

EDMUND HEAD—Ecce homo ! Mister Long échevin, vous capable de faire une bonne mine astheur ? (minister.)

LANGEVIN—Je puis tout faire, et je sais mon métier comme aucun.

EDMUND HEAD—Well, gentlemen, réve-  
nez demain.

On a fait, dernièrement, dans la rue No-  
tre Dame, à Montréal, des expériences qui  
ont prouvé que le premier ministre Cartier  
est le meilleur "souffleur" du pays. "Souf-  
fleur" est, ma foi, bien le mot ! L'état des  
finances de la province permettent, au  
moins, d'avoir cette croyance.

Ceci est historique !

#### LE CHEMIN DE FER DU NORD.

Depuis dix ans, tout le monde l'espère !  
Depuis dix ans, beaucoup n'espèrent plus !  
Depuis dix ans, dans chaque ministère,  
Par ce chemin, plusieurs sont parvenus !  
Cauchon lui doit son titre d'honorable,  
François Baby ce qu'il a maintenant.  
Et le public patient, admirable,  
Espère encore ! Il est si bon enfant !

Monsieur Jul. . . . aime qu'on le vante.  
Quand les flatteurs font défaut, il devient  
son propre admirateur.

Un jour un notaire anglais, le rencontre  
par hasard, en contemplation devant un  
abat jour.

—Êtes-vous l'auteur de ce chef-d'œu-  
vre ? demanda l'anglais qui le connaissait  
de réputation.

—Oui, monsieur, répondit fatuement  
notre héros.

—Est-ce vous qui faites ceci ?

—Oui monsieur.

—Est-ce vous qui faites cela ?

—Oui, monsieur

Et, pendant cinq minutes, l'anglais s'a-  
musa à lui faire dire qu'il était l'auteur de  
toutes les parties de l'ouvrage. Enfin, vou-  
lant en finir, il lui demanda s'il avait fait  
aussi les castors et les serpents qui étaient  
représentés sur l'abat jour.

—Est-ce vous, dit-il, qui faites les bêtes ?

—Oui monsieur.

—Vous êtes donc cet homme de qui  
l'on parle tant à la Basse-Ville ?

—Oui monsieur.

L'Anglais ne pouvait pousser plus loin  
l'interrogation.

On nous assure qu'un nouveau replatra-  
ge ministériel aura lieu prochainement et  
que monsieur Cauchon et Chapais ont re-  
çu l'ordre de mettre à la voile pour le  
"port" des ministres.

Furieux d'être ainsi préféré le petit  
Langevin se propose de faire excommunier  
ses deux concurrents !

#### EXTRAITS POUR RIRE.

PATRICK ET SON JUGE.—Patrick ! la  
veuve Malory me dit que vous lui avez  
volé l'un de ses plus beaux cochons. Est-  
ce vrai ?

—Oui, votre honneur.

—Qu'en avez vous fait, Patrick ?

—Tué et mangé, votre honneur.

Oh ! Patrick Patrick ! Quand vous serez  
face à face avec la veuve et son cochon,  
le jour du jugement, que pourrez-vous dire  
pour vous justifier, quand la veuve vous  
accusera de vol ?

—Ne dites vous pas que le cochon sera  
là, votre honneur ?

—Certainement, il y sera.

—Eh bien ? alors, votre honneur, je di-  
rai à madame Malory : Tenez, voilà votre  
cochon que vous prétendiez que j'avais  
volé !

DEUX ENFANTS TERRIBLES.—Un gar-  
çon et une fille, de l'âge le plus tendre, dis-  
cutaient dernièrement sur les mérites de  
leur mère respective : la petite fille, à  
bout de flatteries à l'adresse de sa maman  
tandis que le garçon menaçait de n'eu  
pas finir sur le compte de la sienne, dit :

—Eh bien, il y a une chose que maman  
peut faire et que la tienne ne peut faire.

—Laquelle, s'il vous plaît ? reprit le gar-  
çon.

—C'est que maman peut oter toutes ses  
dents et les remettre ensuite à leur place.

—Belle chose ! dit le garçon. La mien-  
ne se débarrasse de ses cheveux et d'un  
œil qu'elle dépose sur un manteau de che-  
minée !

La petite fille partit en pleurant de dé-  
pit.

ACCIDENT.—Le vapeur "Québec" qui est  
parti mardi soir pour se mettre en  
hivernement à Montréal a eu ses deux  
roues brisées. l'une vis à vis de Batiscan  
et l'autre à un mille au dessus de Sorel.  
Cette rupture des roues a produit un choc  
si violent et a réagi avec tant de force sur  
le mouvement de l'engin que l'essieu s'est  
brisé par le centre. Personne heureuse-  
ment n'a regu de mal. Les passagers ont  
été immédiatement déposés à bord du va-  
peur "Jacques Cartier, qui les a débarqués  
à Montréal mercredi soir.

(Journal de Québec du 22.)

#### NOUVELLES D'EUROPE.



L'Autriche a consenti à signer sur tou-  
tes les questions relatives à la Lombardie.

Les fortifications qui se construisent sur  
la côte entre le Havre et Caen se pour-  
suivent avec une grande rapidité.

Le correspondant parisien du "Herald"  
de Londres affirme qu'il est rigoureuse-  
ment vrai que Napoléon entretient des  
intelligences secrètes avec l'Autriche et  
la Sardaigne qui lui permettront de con-  
trôler tout le littoral de l'Italie sur la Mé-  
diterranée, jusqu'à Civita Vecchia.

Une dépêche adressée de Modène au  
"Daily News," annonce que, le 5, le Colo-  
nel Anvilli, ci-devant membre de la com-  
mission militaire de l'ex-duc de Parme, et  
venu à Parme sous un déguisement pour  
fomentier une conspiration. Son déguise-  
ment lui servit quelque temps, et quand il  
fut reconnu par le peuple, on s'efforça de  
le protéger, mais il fut finalement assassi-  
né.

La nouvelle que l'ambassadeur de la  
Sardaigne près de la cour de Rome a ro-  
gué ses passeports, est confirmée.

On dit que le Pape a déclaré à toute  
les puissances qu'il ne céderait jamais son  
pouvoir temporel, et qu'il en appellerait  
s'il était nécessaire à toutes les puissances  
catholiques, pour le défendre.

Mazzini a dressé une lettre à Victor-  
Emmanuel, abdiquant, au profit de ce  
souverain, la direction de son parti.

Le roi Victor-Emmanuel devrait aller  
chercher le 11 à Gênes l'impératrice douai-  
rière de Russie. Les populations italien-  
nes voient dans cette suite de bons rap-  
ports entre les deux familles souveraine  
un signe de la bienveillance du gouverne-  
ment russe envers la Sardaigne et de se  
sympathies pour la politique du cabinet de  
Turin.

Les gouvernements de Toscane, de Par-  
me et de Modène viennent de décréter  
l'abolition des lignes de douanes qui exis-  
taient entre ces divers pays et le Piémont ;  
à partir du 11 octobre prochain le tarif  
douanier sarde sera mis en vigueur sur  
toutes les frontières de l'Italie centrale.

On lit dans le "Times" de Londres que  
le "Great Eastern" est arrivé à Holyhead  
le 10 octobre, après avoir accompli le voya-  
ge de Portland à cet endroit, sous les plu-  
heureuses circonstances.

On espère que les négociations enta-  
mées relativement à la grève des ouvriers  
anglais se résoudront en un arrangement  
amicale.

Les ouvriers en état de chômage sont au  
nombre de 101,740 à part 2,100 qui sont  
entrés dans les établissements où est adop-  
tée une règle qui met en vigueur l'esprit  
de la déclaration faite par les ouvriers.

#### CORRESPONDANCE.

Monsieur le rédacteur,

Ayez donc la bonté de publier "l'adres-  
se" suivante qu'a "débité" dernièrement  
monsieur Laurant à ses électeurs futurs du

#### COMTÉ DE QUÉBEC.

Aux indépendants électeurs des forts  
Choyen, Guenette et autres lieux ; à tous  
les chercheurs de framboises, cueilleurs de  
gomme de sapin et autres résines ; à tous  
les marchands d'herbe Saint-Jean, sang  
de dragon, verge d'or etc, et à tous les  
autres herboristes et naturalistes qui ai-  
ment les "simples"... d'esprit d'épinette ;  
moi JOS LAURENT DIT LABONDE "alias" LAU-  
RANT homme public et privé ; compilateur de



faiseur d'arithmétiques et de géographies, auteur d'un chansonier, d'un traité de cuisine, inventeur d'une préface imprimée et publiée, et autres ouvrages de littérature etc; ex ecclésiastique, ex M. P. P. préfet "in extremis" notaire "in obscuris," juge "in patto," et gros major "in pace, etc. etc. etc.

Salut!

Messieurs les électeurs;

Je suis malade du désir de me présenter comme député du beau et grand comté de Québec. Et vraiment je suis bien votre homme.

Aussi tout le monde, dit-il,

Que je suis bien gentil!

En effet, si vous savez ramasser les framboises dans le champ du voisin, moi je sais ramasser autre chose dans le champ de la politique.

Au lever de l'aurore je cueillais la fraise et avant le coucher du soleil je vendais déjà, mes balais et mon "esprit" d'épinette à messieurs les ministres qui ne les ont jamais trouvés trop chers! J'ai commercé, ainsi, pendant, onze ans, et plus, avec le public sans jamais m'appauvrir. Cependant j'ai fait dans les médailles, les "scrips", les loteries, et autres négoces de ce genre. De plus, j'ai découvert le remède efficace pour prévenir l'apoplexie et je suis prêt, néanmoins, dans l'intérêt de mes électeurs futurs, à leur léguer, "gratis" mon secret. Si vous votez pour moi je vous enseignerai à chanter, siffler, faire la parade, le jour de la Saint-Pierre sur le pont de Scott et la cuisine, le lendemain; avec ma géographie je vous ferai voyager; et au moyen de mon arithmétique et de mes autres connaissances astronomiques vous verrez la lune, oui la lune et ses satellites, Jupiter et Vénus que j'ai dans la tête depuis que je suis sorti du séminaire.

Je puis aussi régler la question italienne en deux tours de main, car vous savez que j'ai failli d'être révérend; j'ai même été abbé puisque j'ai le droit de signer "Jos ex-ecclésiastique."

Votez donc pour moi! Et pourquoi pas? Ma politique, vous la connaissez! Je suis toujours du côté du plus fort. Je suis contre les taxes. Je veux des chemins à barrière mais sans payer et je regrette beaucoup d'avoir voté pour ces maudits chemins, surtout pour ceux de la Pointe Levy. J'étais autrefois contre le chemin de fer du nord, mais à présent que le Grand Tronc nous a ruiné je voterai pour le chemin de fer du nord. Je fais ce qu'on veut.

J'ai vendu le Bas-Canada au Haut Canada en votant pour la représentation basée sur la population, mais je ne le ferai plus. Votez donc pour moi.

Rappelez-vous que c'est moi qui vous ai dit que monsieur Charles Panet, votre digne représentant était le seul homme qu'il vous fallait. Je me suis trompé, mais c'est la faute de mon ami le ministre Belleau qui nous a joué, le misérable, et à qui j'ai pourtant bien fait la courbette. C'était moi qu'il vous fallait! Oh! c'est mon tour, aujourd'hui, car je suis bien le seul et digne successeur du vieux "Charlot." Je compte sur vous mes chers amis. La tenure seigneuriale ne me paie plus, il me faut donc un siège dans la Chambre. Sans cela je n'ai plus rien à faire. C'est à vous à me pousser. Ne craignez donc pas. Je voterai "droit," car je suis bien dressé. J'ai fait le "mouton" pendant onze ans.

Ainsi, mes amis, préparez vous. Faites crever vos chevaux, dépensez votre argent vendez vos racines et vos herbages s'il le faut, et quand je serai élu, les ministres me paieront bien. Si j'ai de l'argent de reste, vous en aurez pour vos troubles, comme en ont eu tous ceux qui ont travaillé pour moi l'ors de ma première élection dans le beau, intelligent, magnifique, grandiose et pittoresque comté de Québec. Si je suis élu je vous ferai tous "juges de paix" comme mon ami Michel G. M. Cartier me l'a promis, et ce monsieur est un si bon gargon! De plus, tous ceux qui voudront des licences d'auberge, en auront avec en sus la permission de donner des bals "naturels" comme ci-devant sur les bords de la Petite-Rivière. Je consentirai, même à y jouer le premier violon s'il le faut, pour avoir votre appui.

Ainsi donc encore une fois, électeurs du comté de Québec ne m'abandonnez point car si je vous ai laissé pour la tenure seigneuriale, aujourd'hui, la tenure seigneuriale m'abandonne, et cependant, je reviens encore à vous pour vous laisser plus tard au moment du sacrifice!

Dans mes prochaines, je vous donnerai mes "raisons." Au revoir.

JOS "ex-ecclésiastique."

#### DÉCÈS.

Décédée le 24 du courant, à l'âge de vingt sept ans cinq mois et quatre jours, dame Marie Julie Peachy, épouse de sieur Isaïe Courteau.

Elle laisse pour déplorer sa perte un époux éploré et trois enfans en bas âge; ainsi qu'un grand nombre de parents et d'amis qui la regretteront longtemps.

#### ANNONCES.

On a besoin d'une servante chez une famille canadienne.

S'adresser à ce bureau.

Québec 12 novembre 1859.

#### ADRESSE D'AFFAIRES.

L. M. DARVEAU, notaire, tient son bureau d'affaires, dans le faubourg St. Jean, rue Aiguillon, numéro 26.

#### TROUVÉ.

Un document intitulé "Bill of Parcels." Le propriétaire pourra le ravoïr en s'adressant à monsieur F. X Déry, ferblantier rue Saint-George, faubourg Saint-Jean, où à ce bureau, et en payant les frais d'annonce.

Québec 4 octobre 1859.

#### AVIS.

Deux ou trois messieurs seront reçus comme pensionnaires; et, au besoin, deux chambres, pourront être louées pour messieurs et dames,

S'adresser au sous-signé rue Saint-Nicolas No. 12, près de la porte du Palais.

GODFROY SAINT-PIERRE.

Québec 13 juillet 1859.

#### CONDITIONS DE CE JOURNAL.

#### L'OBSERVATEUR

PARAIT

#### UNE FOIS PAR SEMAINE.

On s'abonne chez L. M. DARVEAU, au No. 26, rue Aiguillon, faubourg Saint-Jean, Québec.

L'abonnement est de cinq chelins par année, payable INVARIABLEMENT d'avance.

Nous prevenons nos abonnés et le public, que monsieur JOSEPH LAROCHE est autorisé à recevoir les sommes dues à cet établissement et d'en donner quittance.

TARIF DES ANNONCES:—Six lignes et au-dessous, 2s. pour la première insertion, et 6d. pour chaque insertion subséquente. Dix lignes et au-dessus de six lignes, 2s. 6d. pour la première insertion, et 6d. pour chaque insertion suivante. Au-dessus de dix lignes, 2d. par ligne pour la première insertion, et 1d. par ligne pour chaque insertion subséquente.

L. M. DARVEAU, PROPRIÉTAIRE ET RÉDACTEUR.